

Bibliothèques Municipales - Espace Culture multimédia - Avenant 2000 à la convention Etat-Ville - Encaissement et réaffectation d'une subvention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération en date du 8 novembre 1999, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec le Ministère de la Culture et de la Communication une convention ainsi que les avenants éventuels pour le développement d'espaces multimédias dans les bibliothèques municipales.

Il est proposé de poursuivre cette action pour l'année 2000 pour une dépense de 100 000 F (15 244,90 €) financée à parité par la Ville de Besançon (50 000 F inscrits au BP 2000 des bibliothèques municipales) et par le Ministère de la Culture.

Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire :

- à solliciter du Ministère au titre de l'exercice 2000 l'octroi d'une subvention de 50 000 F (7 622,45 €) et à inscrire cette somme au budget de l'exercice courant par décision modificative dès réception de l'arrêté attributif.

- en recettes au 92.321.74718.45000

- en dépenses au 92.321.60225.89032. 45000 (livres, disques, cassettes stockées, ouvrages)

- à signer l'avenant à intervenir.

«**M. FERREOL** : Besançon a été je crois dans les premières villes à donner l'accès gratuit à Internet dans le cadre de notre réseau LUMIERE. Nous avons passé un certain nombre de conventions, je pense en particulier avec la Cinq dans le domaine pédagogique où nous testons en réel un certain nombre de produits éducatifs en utilisant le multimédia. La Ville de Besançon avait été je crois un peu à la base de ce concept d'espace multimédia proposé par le Ministère de la Culture qui vise donc à développer le multimédia au sein des bibliothèques».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 10 novembre 2000.